

LE PETIT MICHELOIS

Bulletin Municipal n°1

Décembre 2020



« Ecrivez quelque chose qui vaut la peine d'être lu, ou faites quelque chose qui vaut la peine d'être écrit ».

Benjamin FRANKLIN



Dans ce numéro

- La vie municipale
- La vie associative
- Coup de projecteur sur les ventes directes
- Les réalisations et projets
- Un petit mot d'histoire
- Les résultats de l'enquête
- Les infos pratiques



Le Nouveau Conseil municipal

LE MOT DU MAIRE

Saint Micheloises, Saint Michelois,

C'est avec plaisir que je vous adresse ce premier message du bulletin municipal. Les circonstances sanitaires ne m'ont pas permis de vous communiquer de vive voix mes sentiments suite à l'élection municipale, ni de vous exposer l'engagement de la nouvelle équipe d'élus. Je succède à Bernard Barthelon qui a conduit les affaires communales pendant de nombreuses années avec rigueur et passion. Mon attachement à ma commune de naissance et l'engagement passé des membres de ma famille m'obligent à m'investir pleinement dans mes nouvelles fonctions pour vous servir et participer activement à la gestion communale. Je suis entouré d'une équipe dynamique qui s'est fixé des objectifs ambitieux, je les aiderai intensément à réaliser leurs projets et tenir nos engagements.

Le début de mandat a été quelque peu perturbé par la crise sanitaire ; néanmoins, depuis le 26 Mai les nouveaux élus ont pris leurs fonctions avec envie et détermination. Les premières semaines ne se sont pas déroulées comme nous l'aurions souhaité, il est toujours frustrant de ne pas pouvoir échanger librement, les contraintes sanitaires et l'absence de moments de convivialité ne nous ont pas permis de vous exposer nos engagements et notre motivation. Nous devons composer avec cet état de fait, les frustrations de ce début de mandat n'empêchent pas de se projeter sur l'avenir en espérant retrouver rapidement un mode de vie plus participatif et plus conforme à nos habitudes.

Notre vie sociale est durablement perturbée, les contraintes sanitaires, bien que nécessaires pour préserver la santé des plus faibles d'entre nous, ne doivent pas inciter au repli sur soi. La vie associative, même réduite, est indispensable au bon fonctionnement de notre communauté. Je tiens à remercier les membres des différentes associations Saint Micheloises pour les efforts consentis, malgré les difficultés, à maintenir un lien social au travers de leurs diverses activités.

Vous avez été sollicités pour répondre à un questionnaire élaboré par l'équipe « cadre de vie », vos réponses vont nous conforter dans nos choix d'amélioration de votre quotidien. La communication, l'information et la transparence font partie de nos engagements, n'hésitez pas à donner votre avis et vous investir dans la vie communale, car nous avons besoin de vous. Ensemble on est plus forts !

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et des lendemains qui chantent !

Pierre COLOMB

► Le Conseil Municipal



**Pierre
COLOMB**
Maire



**Benoit
BACHELIN**
1^{er} Adjoint



**Sébastien
CARMET**
2^{ème} Adjoint



**Annabelle
MORILLAS**
3^{ème} Adjointe



**Frédéric
BERNE**



**Ghislaine
BARTHELON**



**Anne-Lise
CALABRIN**



**Séverine
CAPOGNA**



**Pierre
FERRIER**



**Jérôme
GUILLOUD**



**Audrey
MORGANTINI**



**Carole
MOTTUEL**



**Jérôme
MALORON**



**Sébastien
RUAZ**



**Virginie
TARDY**

► Les commissions communales en détail

Commission administration générale

Cette commission regroupe les thématiques des finances, des ressources humaines, des systèmes d'information et de communication (site internet, bulletin municipal).

- **Pierre COLOMB**
- Benoit BACHELIN
- Ghislaine BARTHELON
- Sébastien CARMET
- Jérôme MALORON
- Annabelle MORILLAS
- Carole MOTTUEL

Commission espace urbain

Cette commission traite des dossiers relevant de l'urbanisme, les risques, l'aménagement du territoire, le suivi des projets structurants et l'interface avec le secrétariat de mairie.

- **Benoit BACHELIN**
- Jérôme MALORON
- Audrey MORGANTINI
- Carole MOTTUEL

Commission technique

Cette commission est dédiée à la voirie, les bâtiments, la régie de chaleur et plus généralement les réseaux (éclairage public, eau, assainissement)

- **Sébastien CARMET**
- Frédéric BERNE
- Jérôme GUILLOUD
- Sébastien RUAZ
- Virginie TARDY

Commission cadre de vie

Cette commission est en charge de la communication, de l'embellissement du village, de l'événementiel et des associations. La commission travaille aussi en lien avec le CCAS en charge des dossiers relatifs aux domaines de l'action sociale.

- **Annabelle MORILLAS**
- Anne-Lise CALABRIN
- Séverine CAPOGNA
- Pierre FERRIER

► Le service administratif



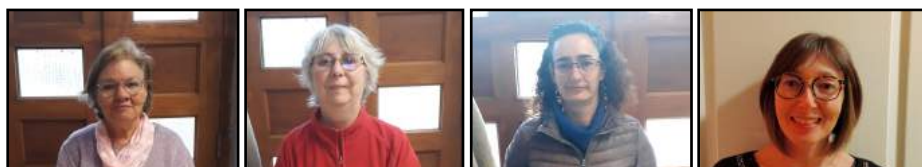
Gaëlle BERNARD
Secrétaire de mairie

► Le service technique



David HAMEL
Agent Technique

► Le service périscolaire



- Catherine RONGY
- Manon BOUVIER
- Antonia DAMATO
- Viviane KARABALIAN
- Gisele CANALS
- Yolaine LAMBERT
- Angelique BLACHE
- Patricia BACHELIN

► Les syndicats intercommunaux

Le SIVOS des Collines

Ce Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire est géré par un comité syndical composé de 3 élus de chaque commune. Les 2 maires y siègent en tant que membres suppléants. Le SIVOS est chargé de l'ensemble des services périscolaires (cantine, garderie) et du personnel affecté (8 agents) ainsi que de la gestion des fournitures scolaires, sorties scolaires et projets d'action éducative. La secrétaire de mairie de St Michel est en charge de la gestion administrative du SIVOS (paie, gestion de carrière des agents, facturation périscolaire, budget, réunions syndicales...)

- **Benoit BACHELIN (Président)**
- Magali MAHE (Vice-Présidente)
- Ghislaine BARTHELON
- Jérôme MALORON
- Pierre COLOMB (suppléant)
- Fabrice LAMOUILLE
- Lucie GRANGE
- Jérôme POUILLY (suppléant)

Le SIVU du Bagnol

Le syndicat, et donc l'espace du Bagnol, est géré par un comité syndical composé de 4 élus de Montmiral et de 4 élus de St Michel auquel s'ajoutent, en tant que suppléants, les maires des deux communes. Pour toute décision le comité syndical se réunit et adopte des délibérations. La gestion du calendrier de locations est assurée par la secrétaire de mairie de St Michel.

- **Alain BEC (Président)**
- Pierre FERRIER (vice-président)
- Anne-Lise CALABRIN
- Séverine CAPOGNA
- Annabelle MORILLAS
- Joël BERRUYER
- Dominique PERRIER
- Félix TONI



LES ASSOCIATIONS

ACCA

Président : M. Dubaut Emmanuel

☎ : 04.75.45.20.03

✉ 315 chemin de Belle Vue
26750 St Michel sur Savasse

CLUB DE LA SAVASSE

Président : M. Bonnet Jean-Paul

☎ : 04.75.45.34.71

✉ 1830 chemin du Luthier
26750 St Michel sur Savasse

COMITÉ DES FETES

Président : M. Dubuisson Patrick

☎ : 04.75.71.02.46

✉ 852 chemin Dou Fayard
26750 St Michel sur Savasse
E-mail : pdubuisson@pierdor.com

GYMNASTIQUE FEMININE

Présidente : Mme Colomb Chantal

☎ : 04.75.02.55.36

✉ 195 rue Côte Maréchale
26750 St Michel sur Savasse
E-mail : colomb.chantal26750@orange.fr

AMICALE LAIQUE DES COLLINES

Président : M. Idelon Gaetan

☎ : 06.51.59.97.34

✉ 150 chemin du Baco
26750 St Michel sur Savasse
E-mail : lescollines26750@hotmail.fr

LES CAVALIERS DES COLLINES

Président : M. Bouvier Jocelyn

☎ : 09.53.93.73.10

✉ 4 place des Mûriers
26750 St Michel sur Savasse
E-mail : appaloosa.b@hotmail.fr

LES MINIMOYS

Présidente : Mme Vincent Jacqueline

☎ : 04.75.45.58.12

✉ Rue de la Patache
26750 St Michel sur Savasse

EPICERIE SOCIALE DE L'ESPOIR

Président : M. JANNON Bruno

☎ : 07.71.67.59.14

✉ 1 les Saines, rue de la Cure
26750 St Michel sur Savasse
E-mail : espoirlivraison@gmail.com

LES GROUPES D'ACTIVITÉS

PILATES : Claudine DYE 815 chemin du vieux moulin 26750 St Michel sur Savasse

AQUARELLE : Martine CARMET 720 rue de la Patache 26750 St Michel sur Savasse

COUTURE : Laëtitia VIVET 6 rue des Duyères 26750 St Michel sur Savasse

PAROISSE : Alice BORD 390 Chemin Bel Air 26750 St Michel sur Savasse

LA VIE ASSOCIATIVE



On compte sur vous !



L'assemblée générale 25 Septembre 2020

Le mot du bureau :

Ce début d'année 2020 fut pour nous, comme pour tout le monde évidemment, une période difficile, et la situation sanitaire a induit l'annulation de toutes nos manifestations (repas, VTT, fête de la musique, kermesse).

L'équipe de l'Amicale reprend donc cette année, avec encore plus d'énergie, pour vous proposer de nouvelles actions respectant les gestes barrières.

Nous comptons sur votre participation active à nos manifestations, certes moins conviviales que d'habitude, mais néanmoins nécessaires pour lever des fonds.

Cette année plus que jamais, on compte sur vous !

Calendrier 2020-2021

Evènement	Date
Vente choucroute (à emporter)	18/10/2020
Matinée huîtres	13/12/2020
Vente diots - crozets (à emporter)	31/01/2021
Carnaval	27/02/2021
Repas dansant	Avril 2021
10 ^{ème} Randonnée VTT/Pédestre	06/06/2021
Kermesse des écoles	12/06/2021
Fête de la musique	26/06/2021
Cinéma de plein air (ou Finale Euro 2021)	11/07/2021

**Le carnaval
Février 2020**



Nous avons eu plaisir à se retrouver lors de notre matinée huîtres...



Merci à tous d'avoir participé au succès de notre livre de recettes! (Il reste quelques exemplaires à la vente!)



ASSOCIATION SPORTIVE DE GYMNASTIQUE

L'Association de gymnastique volontaire a été créée le 12 décembre 1977. Depuis cette date, les adhérents se retrouvent une fois par semaine pour entretenir leur forme, sous la direction d'une animatrice.

En 2020, 20 membres participent chaque semaine aux cours prodigués par Françoise Gabet, notre dynamique « prof ».

Le programme est varié :

- échauffement
- travail cardio-respiratoire
- gym chorégraphiée afin d'améliorer la mémoire, le mouvement...
- renforcement musculaire
- la séance se termine par un temps de relaxation.

Ce club réunit chaque semaine des membres des villages de Montmiral et Saint Michel dans la bonne humeur, la convivialité et par-dessus tout l'esprit sportif.

Nos deux sportifs masculins attendent du renfort ! Messieurs à bon entendre.....

Pour vous faire connaître notre activité, nous vous invitons à assister à 1 ou 2 séances, le mercredi de 20 heures à 21 heures, à titre gratuit.

Que s'est-il passé en 2020 ?

Petit retour en arrière...

Nous avons débuté l'année avec le traditionnel **pot au feu**. 180 convives ont été accueillis à l'Espace du Bagnol le samedi 1^{er} février et une vingtaine de gourmets ont emporté leur plat pour le déguster chez eux. L'animation musicale, assurée de main de maître par Joël Astori de « Mus'danse » a été particulièrement appréciée par les chanteurs et danseurs présents. Et puis... les festivités programmées pour l'année n'ont pu se réaliser en raison de la crise sanitaire. Pas de marche familiale ni de fête votive, hélas, comme partout ailleurs en France.

Que peut-il se passer en 2021 ?

Petites perspectives...

Tout va dépendre de l'évolution de la pandémie et des restrictions qui l'accompagneront, bien évidemment.

Réunis le 2 octobre dernier, les membres du Comité des Fêtes ont prévu, sous réserves d'annulation :

L'Assemblée Générale le 22 janvier

Le pot au feu, le 6 février

La vogue, le 3 juillet

Si tout va bien, toute l'équipe aura le plaisir de vous retrouver lors de ces manifestations, moments de partage et de convivialité auxquels nous sommes tous attachés !

Belle et douce année à venir...



COUP DE PROJECTEUR

Quelques **PRODUCTEURS** de la commune vous proposent des produits locaux en vente directe. De la saveur et des couleurs... N'hésitez pas à les contacter !

LA FERME DE SERPOLET – Jean-Michel Léger : 06 06 68 70 96
Rue de la Patache

Site internet : ferme-de-serpolet.fr

page facebook : FermeDeSerpolet

> Paniers de légumes et fruits de saison, confitures, huile de noix...

Commandes sur internet, paniers à retirer :

le jeudi matin, à la ferme

le jeudi soir à 18h sur le parking de l'église de Triors

le vendredi soir sur le parking du cimetière de Romans

et au parking de la salle Aragon (devant le collège Malraux)



LA MAISON CARDOT – Catherine Reynaud : 04 75 48 38 68
85 Chemin de la Sainte – Lieu-dit « Ferme de Rivoiron »

Site internet : maison-cardot.com

> Fromages (vache, chèvre) yaourts...

Vente à la ferme, marché de St Donat sur l'Herbasse le samedi de 9h à 12h,

marché de St Antoine le vendredi de 16h30 à 19h.



GAEC LACOUR – 04 75 02 25 51 – 04 75 02 96 34
225 chemin Lacour

email : gaec-la-cour@wanadoo.fr

> Viande bovine (charolaise), porc et charcuterie

Vente à la ferme sur commande

Magasin de producteurs « La Ferme du Coin » à Pizançon.



AUX COLLINES AROMATIQUES – Stéphanie TENCHON : 04 75 02 75 19
525 Route de la Toume

email: stephanietenchon@orange.fr

site internet: auxcollinesaromatiques.fr

page facebook: Aux Collines Aromatiques

> Huiles essentielles, hydrolats, sirops, gelées...

Vente à la ferme le lundi de 17h à 20h



MOULIN A HUILES – Nathalie et Christian ROGNIN : 04 75 05 16 99
40 Chemin du Moulin à huiles

email: n.rognin@wanadoo.fr

> Huiles de noix, de noisettes et de colza

Vente au moulin, accueil et vente sur RDV



REALISATIONS ET PROJETS

Réalisations 2020

Aménagement entrée nord du village :

- Une passerelle a été réalisée pour sécuriser le passage piéton du du pont.
- Un chemin piétonnier a été créé pour accéder au Clos Marie.
- Le carrefour D52 / route de la vieille église a été aménagé.
- 5 places de parking ont été matérialisées le long de la D52.



Antenne téléphonie mobile :

Après 16 ans d'efforts, l'antenne est enfin opérationnelle depuis janvier 2020. Elle a été inaugurée le 28 octobre dernier

Projets 2021

- Modification du carrefour de la côte Maréchale et de la D52.
- Aménagement de la mairie pour améliorer l'accueil du public.



CADRE DE VIE



LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les enquêtes ont été adressées aux 241 foyers de St Michel sur Savasse. Les 75 réponses reçues ont été dépouillées. Le pourcentage de réponses, 31 %, nous paraît satisfaisant et semble indiquer que les thèmes proposés ont retenu toute votre attention. Nous remercions tous les Saint-Micheloises et Saint-Michelois qui nous ont répondu, et qui ont bien voulu étayer leurs réponses par des commentaires. Ce recueil d'information est une aide précieuse pour l'orientation de notre travail. Il nous aidera à mieux répondre à vos attentes.

Le résultat de l'enquête montre que vous êtes plutôt satisfaits des services et des bâtiments publics. Vous ne sollicitez pas nécessairement davantage de réunions d'informations, ni de conseils participatifs. Par contre, nous constatons une forte demande concernant les ventes de produits locaux et les commerces de proximité. Une page du bulletin y est consacrée. Vous avez aussi été nombreux à demander la création d'un sentier de promenade. Ce sujet retient toute notre attention. Nous sommes sensibles à la sécurité de nos concitoyens et c'est avec grand intérêt que nous allons étudier vos demandes de réduction de vitesse dans le village, de déploiement du dispositif "voisins vigilants", de formation aux gestes de premiers secours et de la création d'un espace climatisé en cas de forte canicule.

Vous avez été nombreux à demander la publication de la liste des associations, vous la trouverez dans ce bulletin .

Nous souhaitons aussi mettre en place un forum des associations en 2021, si la crise sanitaire le permet.

Nous réfléchissons aux actions pouvant être réalisées afin de favoriser le lien intergénérationnel.

LE FLEURISSEMENT

Un grand merci à tous les citoyens qui participent à l'entretien des bacs à fleurs du village, ainsi qu'au club de la Savasse, qui réalise nos jolis massifs, et embellissent notre village en le rehaussant de couleurs.



LA CABINE A LIVRES



Partager nos livres : un succès!

Déjà un an que la cabine a ouvert ses portes!

D'abord, un grand MERCI à tous.

La cabine à livres a trouvé des lecteurs, elle est fréquentée, les ouvrages se renouvellent et le rangement est assez bien respecté.

Merci aussi à la médiathèque de Mours qui nous donne certains des livres dont elle se sépare, notamment de nombreux albums pour enfants, très empruntés, ainsi que des bandes dessinées, des ouvrages de science-fiction et des romans pour adolescents.

L'étagère « **ouvrages récents** », c'est-à-dire parus depuis moins de 10 ans, est toujours la moins garnie, pensez à l'alimenter. Sur les autres rayons, vous trouverez des documentaires, guides et autres manuels, des romans policiers...

Si vous avez de nombreux volumes à donner, il vaut mieux nous contacter :

Françoise au 09 51 97 50 21 – Audrey au 06 80 04 52 58.

Nous stockons en effet le surplus d'ouvrages dans un local de la commune, ce qui permet un renouvellement et évite d'encombrer la cabine. En fonction de l'évolution de l'épidémie, nous espérons organiser en 2021 une journée

« **portes ouvertes** » pour déposer ou prendre des livres et échanger autour de l'activité de lecture. N'hésitez pas à nous contacter pour des suggestions! Bonnes lectures!

RAPPEL CIVILITÉS



Nous rappelons que la traversée du village est en « zone 30 ». La limitation de vitesse à 30 km/h est faite pour protéger nos piétons, adultes et enfants.

Trop souvent, cette règle n'est pas respectée, mettant en danger nos riverains.

Nous vous remercions de bien vouloir prêter une attention particulière à la sécurité de chacun.

Merci de lever le pied!

RAPPEL DES REGLES DE DEPOT DES ORDURES MENAGERES, DES RECYCLABLES ET DES ENCOMBRANTS

Devant la recrudescence des actes de dépôt d'encombrants sur les lieux de collecte des ordures ménagères et des recyclables, la mairie de Saint Michel sur Savasse informe les usagers des règles de dépôt :

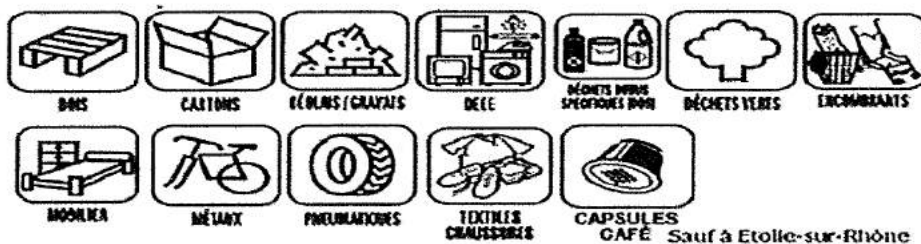
- Dans les conteneurs mobiles sont autorisés uniquement les sacs d'ordures ménagères
- Dans les conteneurs de recyclables sont autorisés uniquement les objets décrits sur chaque conteneur (verre / papier-carton / plastique-brique alimentaire)
- Les encombrants ne sont pas récupérés par le service d'enlèvement, ils ne doivent pas être déposés à côté des conteneurs !

Le service est gratuit pour les particuliers ! Ils doivent être amenés sur les lieux de collecte :

- o Bennes tournantes (1 fois par mois)
- o En déchetterie de Romans

Mours-Saint-Eusèbe 9
 Z.A. rue de Vercors
 Lundi au samedi (sauf le mardi) :
 8h45-12h / 14h-17h30
 Produits toxiques : tous les jours
 Amiante : pas de collecte

Romans-sur-Isère 10
 Avenue de la Déportation
 Du lundi au samedi :
 8h45-12h / 14h-17h30
 Produits toxiques : tous les jours
 Amiante : 1^{er} mardi



Les déchets acceptés

Apport de déchets limités à 3m³ par jour
 5m³ pour déchets verts.

J'en appelle au sens civique de tous, il ne faudrait pas que la négligence de quelques usagers pénalise la majorité par la mise en place de mesures COERCITIVES.

Je compte sur vous tous.

Cordialement

Pierre COLOMB, Maire de St Michel s/ Savasse

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

JANVIER

SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET AU SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison d'une charge de travail importante au secrétariat de mairie et la gestion du SIVU du Bagnol et du SIVOS des Collines par le secrétariat de mairie de la commune de Saint Michel sur Savasse, il apparaît nécessaire aujourd'hui de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet pour créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Lors du lancement du recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie au 1^{er} janvier 2020, il avait été acté de recruter un agent à temps complet (vacance et offre d'emploi en ce sens) mais qu'aucune délibération n'avait été voté, il ne s'agit ici que

MARS

ACQUISITION DES PARCELLES C 335 ET C 337 POUR L'EURO SYMBOLIQUE

En accord avec les Consorts GAUVRIT, propriétaires, le Maire propose d'acquérir les parcelles C 335 et C 337 récemment divisées à l'€uro symbolique dans le cadre des travaux de piétonnisation de l'entrée nord du village (réalisation

MAI

ELECTION DU MAIRE : Pierre COLOMB est élu Maire. Il est proclamé également conseiller communautaire auprès de Valence Romans Agglo.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS : Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit, pour Saint Michel qui compte 15 conseillers municipaux, un nombre maximum possible de trois adjoints.

Le Conseil Municipal décide de créer trois postes d'Adjoint au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Poste de 1^{er} Adjoint : Benoit BACHELIN

Poste de 2^{ème} Adjoint : Sébastien CARMET

Poste de 3^{ème} Adjoint : Annabelle MORILLAS

Benoit BACHELIN est proclamé conseiller communautaire suppléant.

ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS DES COLLINES

AU regard des statuts du SIVOS des Collines indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, il convient de désigner trois délégués titulaires auprès du SIVOS des Collines

Le Maire de Saint Michel est quant à lui automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVOS des Collines,

Benoit BACHELIN, Ghislaine BARTHELON et Jérôme MALORON sont désignés membres du SIVOS des Collines.

ELECTION DES DELEGUES AU SIVU DU BAGNOL

Au regard des statuts du SIVU du Bagnol indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, il convient de désigner quatre délégués titulaires auprès du SIVU du Bagnol.

Le Maire de Saint Michel, quant à lui, est automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVOS des Collines,

Annabelle MORILLAS, Anne-Lise TOSI, Séverine CAPOGNA et Pierre FERRIER sont désignés membres du SIVU du Bagnol.

FEVRIER

APPROBATION DU PROJET DE PACTE FINANCIER DE VALENCE ROMANS AGGLO QUI MAJORE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU TITRE DE L'IFER

Il s'agit du rajout sur l'attribution de compensation versée par l'agglo des bénéficiaires de l'IFER au titre des éoliennes et des panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal approuve les modifications du projet de pacte financier et fiscal et notamment : a majoration de 5 000 € de l'attribution de compensation à compter de 2020 à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçue par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants : 100 % des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants, 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

AVRIL

Pas de CM

JUIN

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIEH

Le syndicat des eaux de l'Herbasse est un syndicat intercommunal composé d'élus qui se réunissent lors d'un comité syndical. Chaque commune membre doit désigner un délégué pour la représenter au sein du SIEH.

Ainsi, pour St Michel, il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et un suppléant. Frédéric BERNE et Sébastien RUAZ sont désignés délégués titulaires auprès du SIEH tandis que Jérôme GUILLOUD est délégué suppléant.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SDED

Le SDED est également un syndicat intercommunal départemental dans lequel la commune est représentée par deux délégués pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre

Il s'agit de Sébastien CARMET et Virginie TARDY.

DESIGNATION D'UN DELEGUE FORET AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE LA DROME

La commune de St Michel adhère à l'association des communes forestières de la Drôme. A ce titre, un délégué doit être désigné auprès de cette association,

Jérôme GUILLOUD est désigné délégué Forêt.

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX

S'il est fait le choix ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2020, les recettes fiscales prévues pour l'année 2020 sont les suivantes : TFPNB : 25 300 € (base) x 63.63 = 16 098 €

TFPB : 344 700 € x 14% = 48 258 €

Compensation de TH faite par l'Etat = 71 064 correspondants à la base prévisionnelle 592 000 € x 12 % (taux constant)

Soit un total de 135 420 € de recettes prévisionnelles.

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2020, soit :

- Taxe d'habitation = 12 % Foncier bâti = 14 % Foncier non bâti = 63.63 %

JUILLET

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat 2018 reporté	8 137,98 €			56 663,36 €	8 137,98 €	56 663,36 €
Opérations de l'exercice 2019	129 243,10 €	169 407,71 €	246 036,08 €	327 993,97 €	375 279,18 €	497 401,68 €
Résultat de l'exercice 2019*	- €	169 407,71 €	246 036,08 €	384 657,33 €	383 417,16 €	554 065,04 €
Restes à réaliser	63 338,00 €	18 185,35 €	- €	- €	- €	- €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif M14 pour l'année 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2020	Chapitres	Libellé	BP 2020	
011	Charges à caractère général	74 260,00 €	70	Produit des services	1 640,00 €	
012	Charges de personnel	63 610,07 €	73	Impôts et taxes	172 981,95 €	
65	Autres charges de gestion cour	120 918,00 €	74	Dotations et participations	73 657,23 €	
66	Charges financières	1 900,00 €	75	Autres produits de gestion cour	21 280,00 €	
67	Charges exceptionnelles	107 505,66 €	013	Atténuation de charges	- €	
022	Dépenses Imprévues	21 115,59 €	76	Produits financiers	- €	
	TOTAL DRF	389 309,32 €	77	Produits exceptionnels	6 000,00 €	
023	Virement à la section d'invest	12 513,11 €		TOTAL RRF	275 559,18 €	
042	Amortissement	8 340,00 €	042	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €	
	TOTAL DOF	20 853,11 €		TOTAL ROF	5 982,00 €	
002	Résultat N-1 Déficit		002	Résultat N-1 Excédent	128 621,25 €	
	TOTAL DEPENSES FONCT	410 162,43 €		TOTAL RECETTES FONCT	410 162,43 €	
INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2020	Chapitres	Libellé	BP 2020	
20	Immo incorporelles	10 000,00 €	13	Subventions d'investissement	207 420,00 €	
204	Subvention versée	- €	16	Emprunts	- €	
21	Immo corporelles	163 626,15 €	10	Dotations et fonds divers	33 300,00 €	
23	Immo en cours	59 358,94 €	024	Produits de cession	- €	
16	Emprunts	9 480,00 €		TOTAL RRI	240 720,00 €	
10	Dotations	- €	021	Virement de la section de fon	12 513,11 €	
020	Dépenses Imprévues	- €	040	Opération d'ordre entre sectid	8 340,00 €	
	TOTAL DRI	242 465,09 €	041	Opérations patrimoniales	- €	
040	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €		TOTAL ROI	20 853,11 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	001	Résultat N-1 Excédent	32 026,63 €	
	TOTAL DOI	5 982,00 €		Restes à réaliser	18 185,35 €	
001	Résultat N-1 Déficit	- €		TOTAL RECETTES INVEST	311 785,09 €	
	Restes à réaliser	63 338,00 €				
	TOTAL DEPENSES INVEST	311 785,09 €				

NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO

Le Maire rappelle que la Valence Romans Agglo a sollicité la commune dans le cadre de la mise en place d'un réseau de référents pour la lutte contre l'ambrosie.

Ces référents auront pour mission :

- d'avoir un rôle de relais pour gérer les plaintes ;
- d'avoir un rôle de prévention et de conseil ;

de repérer les parcelles infestées, rencontrer les propriétaires des parcelles sur lesquelles l'ambrosie n'est pas détruite ;
Le Maire propose en tant que référents Jérôme GUILLOUD et Virginie TARDY, qui se sont portés candidats. Ils ont déjà participé à une réunion à l'Agglo sur la campagne de lutte contre l'ambrosie 2020. Le 21 juillet, le cabinet d'étude qui travaille avec Valence Romans Agglo vient sur place pour faire le tour de la commune et faire un repérage. A la suite, des courriers seront envoyés aux propriétaires concernés afin de sensibiliser les habitants à la nécessité de détruire l'ambrosie.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 ni inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le Conseil Municipal désigne les membres de la commission Cadre de vie (Annabelle MORILLAS, Anne-Lise TOSI, Pierre FERRIER et Séverine CAPOGNA) comme membres élus du CCAS de la commune de Saint Michel sur Savasse. Carole MOTTUEL, Ghislaine BARTHELON, Audrey MORGANTINI et Virginie TARDY seront nommées par arrêté du Maire et siègeront également au CCAS.

A Saint Michel, le CCAS est en charge du repas et colis de fin d'année, du fleurissement, du suivi des dossiers d'APA. Il gère également les appartements de la cure et à l'avenir, il peut être également à mettre en place des actions de type opération brioche, semaine bleue ou encore proposer de l'aide aux personnes.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Il convient de désigner 3 membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il s'agit de : Benoit BACHELIN, Audrey MORGANTINI, Frédéric BERNE et Sébastien CARMET. Le Maire, quant à lui, est président de droit de cette commission.

CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2020

Comme chaque année, il est décidé d'embaucher deux jeunes saint-michelois pour travailler au service technique l'été.

Cinq candidatures ont été reçues et à l'issue d'un tirage au sort, ont été retenus, pour la conclusion d'un CDD pour 20 heures de travail par semaine (le lundi, mercredi et vendredi, comme l'agent technique de la commune) :

Perrine MESTRE-FAYOLLE du 22 juin au 31 juillet (avec une période d'absence entre le 5 et le 19 juillet, correspondant aux congés de David HAMEL)

Tom ROLLAND du 3 août au 2 septembre (avec une période d'absence entre le 15 et le 23 août, en l'absence de David HAMEL)

TRAVAUX REALISES SOUS LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ONF DANS LA FORET COMMUNALE ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR CES TRAVAUX

Des travaux de dépressage et nettoyage de jeunes peuplement feuillus ont été prévus au budget 2020 pour l'entretien de la forêt communale de St Michel à Montmiral.

Le montant des travaux s'élève à 5 037€ HT. Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional (pour 1592€) et auprès du Conseil départemental (pour 1592€).

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

Dépenses subventionnables travaux d'ouverture de cloisonnement et de dépressage et nettoyage en plein de jeune peuplement feuillu de 3 à 6m : 5 307 € HT

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1592 euros

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26 : 1592 euros

SEPTEMBRE

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 10 JUILLET 2020 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Désormais, les membres de la commission d'appel d'offres doivent être élus par liste avec autant de titulaires que de suppléants.

La préfecture demande donc à la commune de modifier la délibération précédente qui ne mentionnait pas le vote et prévoyait 3 titulaires (Benoit BACHELIN, Audrey MORGANTINI, Frédéric BERNE) mais un seul suppléant (Sébastien CARMET).

Les membres de la commission d'appel d'offres sont donc désormais : Benoit BACHELIN, Audrey MORGANTINI, Frédéric BERNE (titulaires), Sébastien CARMET, Sébastien RUAZ et Pierre FERRIER (suppléants).

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALE

Depuis le 1er janvier 2019, le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué a posteriori par une commission. Dans chaque commune, une commission de contrôle (art. L 19) :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale.

Elle est composée (art. L 19) :

- d'un conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le Maire propose de désigner comme membres de la commission de contrôle des listes électorales Audrey MORGANTINI (conseillère municipale), Bernard BARTHELON (délégué du préfet) et Jean CANALS (délégué du tribunal) parce qu'ils connaissent tous les trois bien la commune.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Chaque commune doit désigner un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune en ce qui concerne les questions de défenses et les relations armée-Nation. Annabelle MORILLAS se porte candidate et est donc désignée correspondant défense pour le mandat 2020-2026.

OCTOBRE

APPROBATION D'UN PROJET DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU RESEAU BT ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PRESENTE PAR LE SDED

En 2019, le propriétaire d'une grande parcelle dans le village de Saint Michel (située Impasse de la Rivière) a déposé une déclaration préalable de division parcellaire afin de diviser sa parcelle constructible en deux et de vendre les deux lots pour y construire des maisons individuelles.

Cette division parcellaire a été accordée par la commune de Saint Michel. Il avait, à l'époque, été relevé que le réseau électrique n'arrivait pas jusqu'à la parcelle et qu'un raccordement électrique devrait être fait, moyennant le paiement des travaux par le propriétaire de la parcelle.

Une demande de permis de construire a été déposée et autorisée en début d'année 2020. Le SDED vient donc aujourd'hui demander à la commune son accord pour procéder au raccordement de la parcelle au réseau basse tension. Le projet, d'un coût total de 15 479,96 € HT, est pris en charge pour 13 668,71 € par le SDED. Le solde (1 811,25 €) est demandé à la commune parce que les travaux ont lieu sur le domaine public.

Conformément à ce qui avait été acté en 2019 lors de la non opposition à la déclaration préalable de la division parcellaire, la commune doit désormais approuver le projet de raccordement pour rendre ce terrain constructible (parce que situé en zone C de la carte communale) et en approuver le financement. Et au regard de ce qui a pu être fait en 2019, la commune peut accepter de prendre en charge le solde de l'opération (1 811,25 €) et en demander le remboursement auprès du propriétaire de la parcelle concernée.

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE CLOS MARIE

Lors du dépôt d'un permis d'aménagement pour la création du lotissement du Clos Marie, il avait été convenu que la commune de Saint Michel sur Savasse, une fois le lotissement terminé, intégrerait la voirie du lotissement à la voirie communale.

Il s'agit donc ici, si le conseil municipal donne son accord, d'acquiescer à titre gratuit la voirie du lotissement du Clos Marie à la sortie nord du village, de prendre en charge les frais d'acte (pour la somme de 600 €) et d'intégrer cette voirie, appelée la Rue du Clos Marie, à la voirie communale.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTMIRAL POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN AGENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Depuis fin septembre, la commune de Montmiral a une de ses secrétaires de mairie placée en congé de maladie ordinaire. En attendant de pouvoir trouver une personne en remplacement (service proposé par le centre de gestion de la Drôme), le Maire de Montmiral a sollicité le Maire de Saint Michel pour pouvoir bénéficier d'un agent administratif.

Ainsi, le Maire, en tant que chef du personnel communal, a donné son accord pour que Patricia BACHELIN, adjoint administratif pour 4h hebdomadaire à la mairie de Saint Michel, réalise, entre le 11 septembre et le 17 octobre, son temps de travail à la mairie de Montmiral.

Voté à l'unanimité (-1 élu pour cause de conflit d'intérêt – son épouse est concernée par l'objet de la décision)

UN MOT D'HISTOIRE

Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va !

Cette citation d'Otto von Bismarck introduit parfaitement cette première édition de la rubrique « histoire » du bulletin municipal consacrée à la naissance de notre commune.

La commune de Saint Michel sur Savasse est une jeune dame de 136 ans ; en effet, c'est après de nombreuses années de conflits, au sein du conseil municipal de la commune de Montmiral, entre les représentants de Montmiral et les représentants de la section de Saint Michel et Ain, que la commune est née. Sans intention de raviver les vieilles rancoeurs, il me semble nécessaire de faire un retour sur les raisons qui ont poussé les représentants de Saint Michel et Ain à demander leur séparation de la commune de Montmiral. Un extrait du supplément au mémoire de la commission syndicale de Saint Michel, daté du 18 Août 1869, nous éclaire sur les divergences existantes au sein du conseil municipal de Montmiral qui ont conduit à la séparation définitive prononcée en 1884.

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE

DE LA

COMMISSION SYNDICALE DE ST-MICHEL

Le 21 juillet 1869, lors de la rédaction de notre Mémoire aux Membres, soit du Conseil général, soit du Conseil d'arrondissement, nous annonçons d'avance que la Majorité du Conseil municipal de Montmiral ne serait pas favorable à notre demande de séparation, que la section de Montmiral qui, par ses Conseillers municipaux et ses plus forts imposés, fait loi dans ce Conseil, n'abandonnerait pas de bonne grâce la section de St-Michel, qu'elle tient asservi à ses intérêts. Nous ne nous trompions pas, car le 25 Juillet, jour de la réunion *ad hoc* du Conseil municipal, la Délibération négative se trouvait rédigée à priori, par les soins des hauts meneurs du Conseil ; ils avaient déjà préparé et compté les voix de la Majorité, qui leur était nécessairement acquise. Toute discussion devint donc impossible ; il n'y eut qu'à apposer volontairement ou forcément les signatures. Mais nous ne comptons pas que cette délibération, pour rejeter notre demande, s'appuierait sur des considérations aussi inexactes que malveillantes, qu'il importe de relever.

Nous admettons en principe le premier considérant de la délibération du 25 juillet 1869. Il est en effet évident, au point de vue général et théorique, qu'une Commune est d'autant plus riche en ressources et en forces, qu'elle est plus peuplée et plus étendue. Mais ce principe ne trouve en pratique son application que dans une Commune *une et indépendante*, où règnent la concorde, l'unité d'intérêts, conséquemment l'harmonie la plus parfaite. Il cesse d'être vrai et applicable dans une Commune peuplée et étendue, composée de diverses sections, séparée autant par le cœur que par les intérêts. Pour qu'il y ait richesse et puissance, il faudrait que ces diverses sections fussent étroitement unies ; qu'il n'y eût pas entre elles un ferment perpétuel de jalousie, source de discussions nombreuses et de haine incessante ; il ne faudrait pas surtout qu'une section ambitieuse et égoïste, aspirât constamment à annihiler et asservir une section plus faible, circonstances fâcheuses qui se sont produites et menacent de se produire encore dans les rapports des deux sections de Montmiral et de St-Michel.

D'après la délibération du 25 juillet 1869, si St-Michel a demandé la scission et son érection en Commune, la cause en est dans le refus, fait par le Conseil municipal, de voter la demande qu'il avait faite, en vue de meubler la nouvelle église. On aurait dû dire que le rejet de cette demande, ainsi que le refus de voter les subsides nécessaires à la construction d'un nouveau presbytère, avaient été sinon les causes uniques, du moins l'occasion de la pétition de St-Michel à être érigé en Commune indépendante. Les causes en effet de notre demande de séparation sont anciennes et multiples ; nous les avons longuement exposées dans notre premier Mémoire, que confirment nos observations d'aujourd'hui. La mesure depuis longtemps était pleine ; les mauvais procédés de Montmiral, relatifs au refus de voter les allocations récemment demandées, ont fait déverser la mesure ; la patience des habitants de St-Michel était poussée à bout ; ils se sont levés, comme un seul homme, pour demander énergiquement leur séparation de Montmiral.

Et ici, avant de terminer ces quelques réflexions, déjà trop longues, il importe de le dire : le mauvais vouloir de Montmiral à notre égard a pour causes sans doute ses intérêts particuliers et un esprit d'égoïsme peu généreux, mais cette cause est surtout dans un esprit de rivalité et de jalousie ; ce que Montmiral craignait, ce qu'il voulait souverainement empêcher, c'était l'agrandissement et l'embellissement de St-Michel, qui devaient dans un avenir prochain amener son érection en Commune. Aussi, voyez ce qui s'est passé, quand il s'est agi pour St-Michel de construire une nouvelle église afin de répondre aux besoins de la population, qui peu à peu avait déserté le village ancien, pour se grouper près de la grande route, en un nouveau village plus en harmonie avec le commerce et le progrès actuels. Afin d'empêcher cette église nouvelle qui devait décorer le village, donner à son développement un essor rapide et créer bientôt une agglomération rivale de celle de Montmiral, toute espèce d'offres ont été faites en vue de persuader aux habitants de St-Michel qu'il était préférable pour eux de conserver leur ancienne église ; des confidences ont été faites par le Maire de Montmiral et ses adhérents lorsqu'ils se rendirent à l'ancienne église pour conférer du nouveau projet qu'on devait bientôt voter et mettre en adjudication. L'on promettait au nom de la Commune de faire à l'ancienne église toute sorte d'agrandissements et d'améliorations ; on s'engageait même, si l'on consentait à renoncer au nouvel édifice, de créer deux ponts sur la Savasse et le torrent de Bagnolles, afin de rendre plus faciles les accès de l'ancienne église. En un mot, toutes ces dépenses qui s'élevaient à près de 20000 francs d'agrandissement ou améliorations, et à 10000 francs pour la construction des deux ponts, en tout 30000 francs environ, ne coûtaient rien à l'Administration de Montmiral, pourvu qu'elle arrivât à ses fins, d'empêcher les progrès du nouveau St-Michel, dont la prépondérance à venir effrayait déjà Montmiral.

Telles sont les considérations nouvelles que nous tenions à développer, pour ne pas laisser sans réponse les inexactitudes, omissions et insinuations malveillantes de la délibération du 25 juillet 1869 ; il importait de ne pas laisser l'autorité supérieure sous l'influence de ces erreurs, fruit volontaire de la passion. MM. les Membres du Conseil général et du Conseil d'arrondissement auront compris la légitimité de la demande des habitants de St-Michel. En favorisant leur émancipation et constitution en Commune indépendante, ils étendraient également leur bienveillante recommandation sur le quartier d'Ain et la maison des Vernes ; leur annexion à St-Michel est dans la nature des lieux et des choses, leur asservissement à Montmiral n'a plus dorénavant de raison d'être.

Saint-Michel, 18 Août 1869.

Ont signé :

**MM. Joseph-Eugène LARDANT, Président de la Commission syndicale,
Adjoint de la Commune de Montmiral.**

Joseph VASSY,

Jean FINET,

Victor RODILLON,

Pierre GUICHARD,

Joseph LARRAT,

Gustave THIAULT,

Romain ARMAND,

Joseph BERGER,

Étienne AVIGNON,

Alexd^r GUICHARD,

Vict^r GUILLERMET,

*Conseillers municipaux et Membres de
la Commission syndicale.*

Membres de la Commission syndicale.



SAINT-MICHEL (Drôme)
Grand Hôtel du Centre
et intérieur du Village

Photo du début du XXe

Heureusement les synergies développées avec Montmiral depuis une trentaine d'années ont gommé les traces récurrentes de notre passé antagoniste. La jeunesse de notre commune et sa volonté d'exister doit nous apporter l'énergie et le dynamisme pour faire avancer nos projets tout en gardant à l'esprit la citation de Bismarck.

P. Colomb

Photo du début du XXe



LA CUEILLETTE DES "PENSEES SAUVAGES"

Je fais tous les jours la même promenade. Comme Kant, dira-t-on ? Plutôt comme Rousseau qui rêvait en marchant ou comme Nietzsche qui prétendait que "*seules les pensées qu'on a en marchant valent quelque chose.*"

Pendant ma promenade, je mets ma raison en vacances et laisse le champ libre aux "*pensées sauvages*" qui éclosent dans mon esprit sans que j'y prête attention. Certaines se flétrissent aussitôt qu'apparues. D'autres s'enracinent, grandissent et deviennent un matériau que je polis et repolis jusqu'à en faire une idée qui vaille d'être retenue et écrite. Mais, quels que soient les chemins de traverse où elles m'entraînent, cela tourne toujours autour du même point : l'individu et son droit imprescriptible à la liberté et au bonheur.

Être libre et heureux, c'est d'abord être soi. Cela paraît évident. Pourtant, nous passons la majeure partie de notre vie, quand ce n'est pas toute notre vie, à jouer du mieux que nous pouvons les rôles que les autres nous attribuent : bon enfant, bon parent, bon élève, bon travailleur, bon citoyen, etc... Pendant ce temps, nous oublions d'être un "*bon soi-même*" et nous laissons en jachère les talents qui feraient de nous une personne unique si nous les mettions en œuvre.

Nous acceptons sans sourciller la pensée dominante qui enjoint que le collectif – de la famille à la nation – prime sur l'individu et que le "*moi est haïssable*" du moment qu'il incite l'individu à s'affirmer lui-même et à se défier du collectif. Nous feignons de croire que si chacun s'occupe des autres, les autres en retour s'occuperont de lui, alors que nous savons pertinemment qu'il n'en est rien. Qui n'a jamais songé à tout ce qu'il aurait fait si "*on*" l'avait aidé et qui constate avec amertume que "*on*" n'était pas là quand il avait besoin de lui ? "*On*" avait sans doute trop à faire avec ses propres difficultés pour prendre en charge celles d'un autre.

Tout serait différent si chacun consacrait ses forces et ses talents à l'accomplissement du projet de vie qu'il a personnellement et librement choisi. Différent pour lui, qui se donnerait ainsi la chance de réussir, différent pour les autres que son expérience enrichirait.

Être soi est à la portée de tous. C'est une question de confiance en soi et de désir plus que de moyens. Mao Zedong disait "*tout le monde est fait pour écrire des poèmes*", à quoi nous répondons : "*Tout le monde, oui ! Moi, non !*" Il suffit de dire que c'est impossible pour s'en convaincre. Cependant la conquête de l'impossible est plus facile qu'on ne le croit, le plus dur est de se lancer. C'est en marchant qu'on invente la marche, encore faut-il lâcher la main de celui qui nous retient pour s'apercevoir qu'on peut marcher tout seul.

C'est ça le secret : se faire confiance, se donner la permission d'essayer, lâcher prise.

Picasso disait qu'on ne fait pas un tableau en mettant de la couleur sur du blanc, mais en enlevant le blanc qui est sur la couleur. Si nous enlevons le blanc qui cache celui que nous sommes, nous découvrirons une personne vraiment extraordinaire, infiniment supérieure à tout ce que nous aurions pu imaginer. Ce ne sera pas Mozart, Einstein ou Picasso, simplement quelqu'un qui s'autorisera à dire : "*je suis moi et je suis bien*" et ce sera beaucoup.

Voilà où mène la cueillette des pensées sauvages. A prendre conscience que "*nous sommes faits pour être libres, nous sommes faits pour être heureux*" et qu'il est temps de commencer à le réaliser.

Lucien PARAT, inesys1@orange.fr

CHRONIQUE « AU FIL DU TEMPS »

De janvier à septembre, Marcelle a noté ses observations sur la météo et la vie saint micheloise. Les voici !

- **Janvier** : temps clément (15/16°) ; formation des premiers bourgeons.
- **Février** : températures douces, humidité et vent ; emballement du thermomètre vers le 20 (0° le matin, 20/21° l'après-midi) : un drôle d'hiver.
- **Mars** : temps doux et ensoleillé ; annonce du confinement le 17 : inquiétude générale liée à la propagation du coronavirus ; les activités sont mises à l'arrêt.
- **Avril** : toujours un temps beau, sec et chaud ; jardiniers et agriculteurs s'activent ; fortes contraintes et restrictions liées à la crise sanitaire, apparition des masques ; la boulangerie reste ouverte : c'est un grand réconfort.
- **Mai** : poursuite du beau temps ; grande activité dans les champs, les oiseaux se font entendre avant les saints de glace ; déconfinement le 11, reprise du travail ; installation du conseil municipal.
- **Juin** : réouverture des écoles ; temps des fenaisons ; période de sécheresse puis de quelques pluies assez froides.
- **Juillet** : soleil et chaleur intense jouent au yoyo avec la fraîcheur ; absence de fête votive cette année : nostalgie ; emballement du thermomètre en fin de mois (38°), rivières à sec ; grande activité au chantier du clos Marie.
- **Août** : arrivée des orages, chaleur et fraîcheur alternent ; les arbres jaunissent déjà ; peu d'animation dans le village.
- **Septembre** : en début de mois, temps frisquet et venté puis explosion des températures le 12 (30°) ; arrivée de la pluie, de la bise froide le 22. La vie reprend son cours avec le retour à l'école et au travail. Reprise de l'épidémie.

Cette météo bien capricieuse a accompagné nos états d'âme et nos inquiétudes face à l'épidémie qui s'intensifie... La COVID-19 est toujours là, hélas. Plus que jamais restons prudents.

Marcelle PEILLET

LA RELÈVE...

Dans chaque numéro du bulletin nous proposons à une classe de l'école de St Michel de s'exprimer sur le thème de son choix. Cette année, les élèves Madame ROBERT, en CE2-CM1, nous font part de leurs suggestions. Merci à Alexis, Orlane, Céléna, Anaïs, Lynette, Noé, Maxandre, Silvio, Chloé M, Ksénia, Lola, Jules, César, Ivann, Méya, Alexia, Chloé L, Oscar, Malone, Sacha, Enzo.

« La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance ; et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes qui assureront plus tard la liberté de l'homme.... »

Jean Jaurès,
Discours à Castres
30/07/1904

Dans mon village... j'aimerais qu'il y ait une aire de jeux pour les enfants et une aire de jeux pour chiens.

J'aimerais avoir plus de fleurs, un grand sapin de Noël décoré et allumé, une piscine dans l'école, que l'école soit décoré pour Noël.

J'aime le terrain de foot à Saint Michel et quand on court à l'école.



- J'aimerais que tout le monde soit gentil avec les chats et les chattes et leur donne à manger.
- J'aimerais qu'il ait un petit magasin de jouets.
- J'aime les maîtresses du village. J'aime la boulangère du village. J'aimerais qu'il y ait un entraîneur de foot gratuit et gentil.
- J'aime quand on fait le tour de Montmiral avec les lanternes.
- J'aimerais de l'accrobranche



J'aime l'ambiance qu'il y a dans le village, l'école. C'est beau.

J'aime l'école à Saint Michel.

J'aime ma maison, j'aimerais qu'il y ait un terrain de basket.

J'aimerais avoir une aire de jeux à côté de l'école plus de fleurs dans le jardin de l'école et qu'on rebaise le parking de l'école pour enlever les bosses.

J'aime l'école, la boulangerie et les animaux.

J'aimerais qu'il y ait un bassin pour les poissons, et que le village soit rempli de fleurs multi couleurs.

J'aime bien l'école. J'aime le terrain de foot de Saint Michel.

À Montmiral, j'aimerais qu'il y ait du sable sous les jeux de la mairie, et qu'il n'y ait pas de peinture sur les jeux de la mairie.



- J'aime bien la cabine aux livres. J'aimerais une aire de jeux dehors.
- J'aimerais qu'il y ait un parc de sport ou on peut faire du rugby.
- J'aime la politesse des gens. j'aimerais que vous faites un plus grand filet au stade de foot. Vous pouvez agrandir la cour de récré. J'aimerais que un jour dans l'année il y ait une fête J'aimerais que les pizzas soit tous les jours.
- J'aimerais avoir du sable dans une aire de jeux.

ETAT CIVIL 2020



MARIAGES :

Christophe Calabrin et Anne-Lise Tosi le 01/02/2020

Marc Benker et Catherine Mahéo le 20/06/2020

Jonathan Roche et Anaïs Rosier le 19/09/2020

NAISSANCES :

Bélinda Escalas née le 25/01/2020 à Romans Sur Isère

Eva Tardy née le 16/06/2020 à Romans Sur Isère

Nino Grand Micéli né le 09/10/2020 à Romans Sur Isère



DECES :

M. Mercier Christian

Mme Dye Simone née Margaron

RECENSEMENT :

Suite à l'enquête de l'Insee, la commune compte 548 habitants.

DERNIÈRE MINUTE

POUR NOS AÎNÉS:

Cette année, les contraintes liées à la crise sanitaire nous amènent à supprimer le traditionnel repas de Noël.

En conséquence, un moment de convivialité sera organisé dès que possible pour les 65/70 ans et des colis seront apportés aux aînés de plus de 70 ans par les conseillers municipaux.



INFOS PRATIQUES

Mairie : secrétariat : 04.75.02.63.48, Email : saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr

Horaires d'ouverture au public : le lundi de 16 h à 19 h, le mercredi de 8h à 12h, le jeudi de 9h à 12h.

Permanence du Maire et des adjoints : le lundi de 18h à 19h

Ecoles : Elémentaire : 04.75.05.00.74, Maternelle : 04.75.02.74.24, Cantine/garderie : 09.63.69.00.74.

La pesée à la bascule : 04.75.02.93.93

La boulangerie : 04.75.05.90.14

L'Agence postale à la Mairie de Montmiral : tél : 04.75.45.39.50,

Horaires d'ouverture : Le lundi, mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h, le vendredi de 13h30 à 17h

Les Services d'urgence : Pompiers 18

Samu 15

Police 17

Gendarmerie 04.75.45.11.13

Suivez les informations du panneau lumineux depuis votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur via le lien : <https://saintmichelsursavasse.infos-municipales.fr>

Aquarelle de Martine Carmet, St Michel.



**L'équipe municipale de St Michel
vous souhaite de bonnes fêtes !**